



AGPM
maiz'EUROP'

La solution maïs



Le maïs est le champion de la polyvalence, tant par ses innombrables usages que par ses nombreuses zones de culture en France et dans le monde. C'est en effet la première culture produite sur notre planète et en 2018 l'Union Européenne est devenue le premier importateur mondial de maïs grain. Triste record ! Alors que la France bénéficie d'un climat clément, ne manque globalement pas

d'eau et s'est forgé un savoir-faire agricole de référence, les surfaces s'étiolent suite aux incessantes entraves à la production. Il est temps de changer de cap : cessons d'importer des produits ne répondant pas à nos normes de production et libérons le maïs made in France !

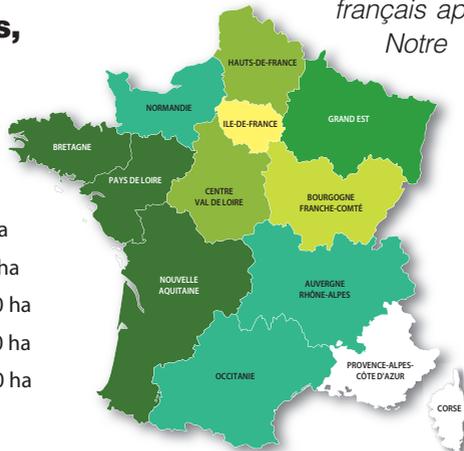
“ Cessons de dresser de nouveaux obstacles à la production ! ”

Les maïsiculteurs sont conscients des attentes sociétales, y adhèrent et y répondent quand elles sont durables. Economie et vitalité des territoires ruraux, alimentation saine et de proximité, transition énergétique, ... autant de défis pour lesquels le maïs français apporte des solutions.

Notre plante est une précieuse ressource qu'il est urgent d'encourager.

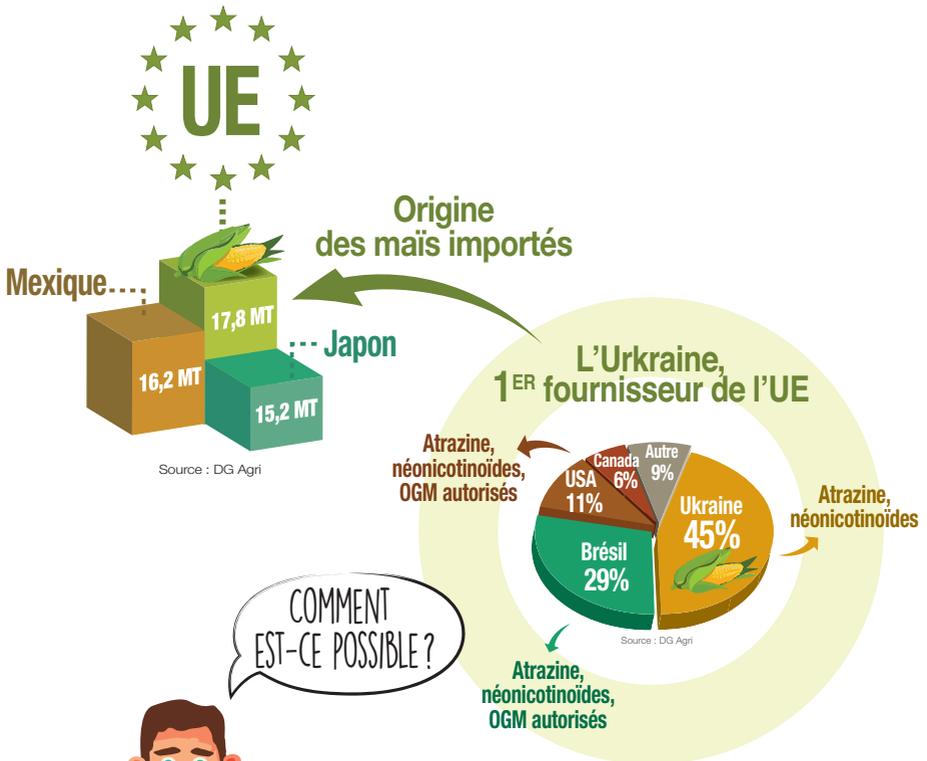
Le maïs français, une richesse à faire fructifier

-  < 30 000 ha
-  de 30 à 80 000 ha
-  de 80 à 150 000 ha
-  de 150 à 200 000 ha
-  de 200 à 300 000 ha
-  de 300 à 400 000 ha
-  > 400 000 ha



Daniel PEYRAUBE,
Président de l'AGPM

Union Européenne : 1^{er} importateur mondial de maïs depuis 2018 !

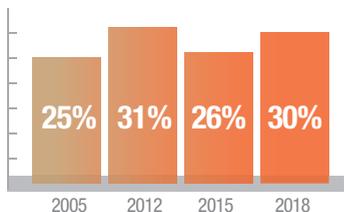


Les prix mondiaux du maïs actuels, définis par quelques pays, sont très attractifs pour les acheteurs européens. Comme ces maïs entrent en Europe sans aucun droit de douane, ils concurrencent notre propre production. Ces dernières années, des prix en deçà des coûts de production ont conduit de nombreux agriculteurs à réduire, voire abandonner, la culture. Et tout cela au bénéfice de maïs produit dans des conditions ne respectant pas les règles que l'UE impose à ses agriculteurs !

Protéger le maïs français des aléas climatiques

En favorisant l'assurance récolte

Les aléas climatiques sont plus nombreux et les exploitations y sont plus vulnérables. L'assurance récolte est une solution à condition d'être incitative. Les avancées de la DPA sont à saluer mais il faut aller plus loin en permettant aux assurances récolte de se déployer. Les possibilités du règlement Omnibus sont un levier majeur que la France doit activer ! De plus, ces avancées doivent être confortées dans la PAC à l'horizon post 2020 dans le cadre des négociations en cours.



Part des exploitations assurées

“ Faute de contrats incitatifs, l'assurance récolte peine à se développer ”

En investissant dans le stockage de l'eau

L'accès à l'eau est la première des assurances récolte. Aujourd'hui déjà, face aux aléas climatiques, l'accès à cette ressource est stratégique. Il est urgent de se donner les moyens du recours à l'irrigation en développant des infrastructures de stockage de l'eau. La France dispose de la seconde ressource en eau renouvelable en Europe. Les producteurs ont pris leurs responsabilités : ces 20 dernières années, l'amélioration des techniques d'irrigation et l'innovation variétale ont permis une amélioration de l'efficacité de l'eau de 30 %.

ON DIT QUE MON MAÏS CONSOMME TROP D'EAU ...



Le maïs présente au contraire une grande efficacité vis-à-vis de l'eau. Pour produire 1 kg de grain, le maïs utilise 30% d'eau en moins que la moyenne des autres grandes cultures françaises.

Quantité* d'eau nécessaire pour produire 1 kg de grain



Lever les entraves à la production

Il est temps d'en finir avec les pressions abusives sur la protection phytosanitaire. Consciente de la demande sociétale l'AGPM s'est engagée dans le contrat de solutions.

“ *Préserver sa production et sa qualité* ”

Mais le rythme des interdictions des molécules n'est pas tenable, voire irresponsable pour la production et sa qualité. Il faudra

par exemple revenir sur l'interdiction des traitements de semences pour les 30 % de surfaces qui restent aujourd'hui sans protection face aux attaques de mouches. Il est également important de préserver les solutions herbicides et insecticides indispensables. Ravageurs et mauvaises herbes se développent alors que leurs impacts sur la qualité sanitaire sont bien réels, on ne peut rester sans rien faire.

Par ailleurs, profitons enfin des avancées des biotechnologies végétales. Après 20 ans d'atermoiements, n'est-il pas temps de les développer, comme nos concurrents, au bénéfice de notre agriculture ?

Pays où le traitement de semences Sonido est autorisé



Participer pleinement à la transition énergétique

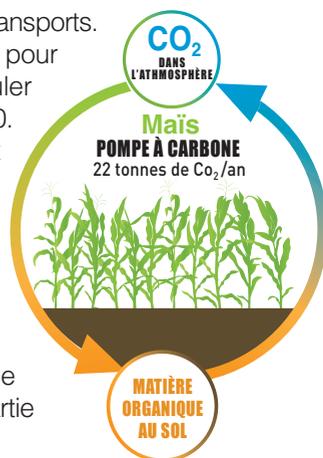
L'urgence climatique impose d'agir sans attendre dans les transports.

Il est indispensable d'accentuer l'utilisation de bioéthanol pour décarboner l'essence et aider nos concitoyens à rouler plus vert et moins cher avec le superéthanol E85 et le E10.

Aides à l'acquisition de boîtiers E85, hausse des taux d'incorporation, sont des leviers à activer.

En matière de biogaz, l'ambition fixée en 2015 s'est dégonflée alors que le biométhane de maïs a prouvé sa pertinence dans d'autres pays de l'UE. Alors pourquoi ne pas développer cette ressource en France ?

Le maïs est au cœur de la bioéconomie qui nourrit, séquestre du carbone et produit de l'énergie, au sein de systèmes de cultures toujours plus innovants. Le maïs fait partie des solutions !



Association Générale des Producteurs de Maïs

Siège social : 21 chemin de Pau 64121 MONTARDON
tél. + 33 (0)5 59 12 67 00 - fax + 33 (0)5 59 12 67 10

23-25 avenue de Neuilly 75116 PARIS
tél. + 33 (0)1 47 23 48 32 - fax + 33 (0)1 40 70 93 44

www.maizeurop.com

